



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 41621

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la question des transports aériens. L'allongement de la piste de l'aéroport de Mayotte, tel qu'annoncé récemment, devrait permettre de désenclaver l'île pour qu'elle devienne « la perle économique de l'Océan indien, notamment grâce au tourisme » avec début des travaux en 2014. » Dans cette optique, un renforcement des liaisons aériennes entre Mayotte et les deux aéroports de La Réunion se doit d'être considéré comme le moyen de diversifier l'offre touristique de la France dans l'Océan indien mais également de favoriser les échanges économiques entre ces deux collectivités. À cette fin, il serait opportun que l'ensemble des avions, qui seront en mesure d'atterrir à Mayotte et sur l'aéroport de Saint-Denis-Gillot, puissent également atterrir sur l'aéroport de Pierrefonds. À l'examen de ce nouvel élément, il souhaiterait donc connaître les mesures qui seront prises à cet égard par le Gouvernement, en tenant compte notamment de l'analyse récemment demandée à l'Agence française pour le développement.

Texte de la réponse

Le développement d'une offre touristique combinée entre La Réunion et Mayotte et l'intensification des échanges entre les deux îles ne peuvent qu'être profitables aux deux collectivités. Les infrastructures existantes permettent d'ores et déjà d'accompagner cette évolution. À Mayotte, l'État et la collectivité départementale ont la volonté de doter celle-ci d'un ensemble d'infrastructures comprenant une nouvelle aérogare et une piste longue permettant une liaison entre Dzaoudzi et la métropole directe dans les deux sens. L'île de La Réunion dispose d'un double équipement aéroportuaire de qualité : au nord, l'aéroport international de Saint-Denis - Rolland Garros qui est l'aéroport long-courrier de l'île et qui dispose encore de réelles potentialités de développement ; au sud, l'aéroport international de Pierrefonds, dont le trafic est essentiellement aujourd'hui à vocation régionale et touristique, qui a connu une augmentation de son activité ces dernières années et qui bénéficie lui aussi de potentialités intéressantes. Dans le cadre du CPER 2007-2013 et en complément des crédits FEDER, l'État accompagne à hauteur de 3,35 millions d'euros le développement des infrastructures aéroportuaires réunionnaises, en vue, pour Pierrefonds, de notamment développer le trafic vers la zone Océan indien et accroître l'offre de destinations. D'ores et déjà, les travaux menés en 2006 sur la piste de l'aéroport de Pierrefonds lui permettent d'accueillir des avions long-courrier à l'atterrissage. Conscient de l'atout que représentent pour La Réunion l'existence et la complémentarité de structures aéroportuaires de qualité, le Gouvernement entend ainsi montrer tout son attachement à ce que soit confortée la place de l'aéroport de Pierrefonds dans le paysage aéroportuaire de La Réunion et de l'Océan indien.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41621

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 2009, page 1248

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8287